

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Recueil De Pieces Curieuses Sur Les Matieres Les Plus
Interessantes**

Radicati, Albert

Rotterdam, 1736

Discours X. Du Droit Civil, & de a nature des Gouvernements.

urn:nbn:de:gbv:45:1-444

DISCOURS X.

*Du Droit Civil, & de la nature des
Gouvernements.*

QUELQUE prétention que les hommes aient d'être les plus sages & les plus raisonnables de tous les animaux, ils font néanmoins voir par leurs actions qu'ils ont moins de sagesse & moins de raison que les autres; & en un mot qu'ils sont entièrement fôts. Car par un excès de folie, les uns mangent & boivent lorsqu'ils ont ni faim ni soif, jusqu'à se rendre malades & à se crever; & s'abandonnent tellement aux plaisirs de la chair qu'ils s'épuisent & se tuent. D'autres, par une folie toute opposée qu'on appelle Enthoufiatme, se privent du boire, du manger & de la connoissance des femmes, & trainent une vie languissante & malheureuse. Ainsi, en n'accordant point à leur nature ce qu'elle leur demande, ou en la forçant de faire plus qu'elle ne veut, ils commettent le vrai mal moral, dont résulte le Physique, qui les déchire cruellement tant qu'ils vivent: Cette Infraction des loix de nature étant l'unique & immediate cause des maux que souffrent les homes.

Une autre folie à laquelle les homes sont sujets, est l'avarice. Celle-ci fait qu'un home amasse toujours du bien, & jamais ne s'en fert par la continuelle peur qu'il a d'en manquer: De sorte qu'il est toujours necessiteux

M 4 au

au milieu des richesses; & contribue fort au malheur des autres homes, en les privant de ce qu'ils ont besoin, pour n'en faire aucun usage.

Il-y-a encore une autre folie qui domine les homes, nommée ambition. Elle fait que la plûpart se tourmentent sans cesse l'esprit pour obtenir des choses chimériques, qui leur font tout à fait superflûes & fort incommodes. Les mauvais effets de cette folie ne se font pas arrêter-là, mais ils ont produit les plus grands désordres parmi les homes, & les ont rendus les plus malheureux de tous les animaux. Car il est arrivé que quelques uns s'imaginant d'être plus que les autres, ont prétendu s'élever au dessus d'eux, s'approprier tout ce qui leur appartenoit de droit naturel, & les faire de leurs compagnons leurs esclaves; ce qui a donné lieu aux tumultes & aux guerres civiles, par l'opposition que les ambieux ont trouvé, voulant soumettre ceux qui ne l'étoient point.

Toutes ces frénésies qui regnent dans l'esprit des homes, & qui ont répandu de tout tems le trouble & la confusion parmi le genre humain, ont obligé de tems en tems des homes sages (qui faisoient usage de leur raison pour ne pas tomber dans cet affreux délire, auquel ils sont sujets) à faire des remontrances aux autres, pour les faire revenir de leur égarement; & ces remontrances eurent quelque fois un si bon succès, que toute une nation reconnoissant & détestant sa frénésie se soumit volontairement aux décisions de ces sages, & un chacun renonça à son droit naturel, & promit obéissance à ces sages, à condition qu'ils travailleroient toujours de leur côté

HISTORIQ. ET POLITIQ. *Disc. X.* 185
côté à rendre la nation heureuse. C'est ainsi
que s'est formé le Gouvernement Aristocra-
tique.

Il est aussi arrivé, qu'une nation, étant
déchirée par les discordes internes, ou par les
hostilités d'un Peuple voisin & plus puissant,
s'est tout à coup réveillée comme d'une lé-
thargie, & voyant que les maux qui la déso-
loient, dérhoient de la division qui étoit par-
mi ses Peuples, qui étant divisés, pouvoient
aisément devenir la proie de tous ceux qui
les attaqueroient; pour se conserver donc,
elle pensa d'élire un Chef qui fut prudent,
équitable & courageux, entre les mains du-
quel, les autres homes mirent leur propre
droit comme en dépôt, & promirent de l'o-
béir, pourvu qu'il maintint l'union parmi eux,
& qu'il les défendit contre les attaques de leurs
ennemis. De cette manière s'est formé la
Monarchie.

D'autres Peuples étant pressés par les
mêmes motifs de remédier à leurs maux, &
croiant dangereux de transférer leurs droits
à un seul home, ou à un petit nombre; ju-
gerent qu'il valloit mieux ne point s'en dé-
pouiller, mais établir seulement d'un commun
accord de bonnes loix parmi eux, par le
moien desquelles ils pussent se maintenir en
Paix, & se défendre contre tous ceux qui
les voudroient molester. Pour tel effet ils
élurent des Magistrats avec pouvoir de les
faire observer, qui ne resteroient qu'un tems
limité dans leurs charges, après quoi ils de-
viendroient simples Citoïens; & les autres,
chacun à son tour, entreroient dans la Ma-
gistrature. Par là ils ne se dépouillèrent
point de leur droit naturel, mais le mirent

M 5

seule-



186 DISCOURS MORALX,
seulement en commun, & formeront ainsi
une Démocratie parfaite.

Tout Gouvernement qui a été formé par
le consentement general des Peuples, est
juste & raisonnable; & comme les Nations se
font librement soumises à ces loix, qu'elles
mêmes ont établies; le Prince dans le Gou-
vernement Monarchique, & les Magistrats
dans l'Aristocratique & Démocratique, n'ont
pas besoin de se servir d'autre moïen pour
faire observer ces loix; que de ceux que les
Peuples ont mis entre leurs mains, en les
établissant.

Mais ce n'est pas de même des Gouverne-
mens Tiraniques & Injustes, c'est à dire de
ceux qui se sont formez contre la volonté des
Peuples §; Car comme il n'est pas possible à
un seul home ou à un petit nombre d'envahir
le Droit de tous les autres contre leur gré; les
Tirans ont été contraints d'employer la for-
ce ouverte pour les soumettre, ou ne pou-
vant les forcer, de se servir de quelque puis-
sant Stratagème pour extorquer cette sou-
mission de leur part. Ce Stratagème si puis-
sant dont les Tirans se sont servi pour mettre
dans l'esclavage les Nations libres, est la su-
perstition. Elle est effectivement le moïen
le plus propre & le plus sûr, dont les Tirans
aient pû faire usage. Car elle peut dans un
instant abaisser l'orgueil naturel des homes,
qui les empeche de se soumettre à un leur
semblable, & les rendre humbles, dociles, &
prêts à obeir, en les persuadant qu'ils se sou-
mettent

§ Tyrannus est, qui Civibus imperat ex propria
sententia.

mettent & obeïssent à Dieu , & non à un home *.

Cette vaine persuasion à été celle qui soumit les Colcondiens à Vistnous , & les Arabes à Muhamed , & sans le secours de la superstition il est certain qu'ils n'auroient jamais pû devenir Maîtres de ces Nations. Donc nous pouvons inférer de ce que je viens de dire , que la superstition n'est pas nécessaire pour établir un Gouvernement bon & juste, c'est-à-dire souhaité des Peuples ; mais seulement pour fonder & maintenir un Gouvernement haï & détesté des homes. Car commé la Tirannie n'a pas pour fondement le consentement general des peuples qui est le seul bon & solide, nécessairement elle doit toujours faire cas de la superstition parce qu'elle imprime & maintient la crainte dans cœur des homes, de la quelle naît leur obeïssance.

Le devoir donc des homes, qui ont renoncé volontairement à leur droit naturel pour former une Societé , est d'obeïr à ces Loix qu'eux mêmes ont établies ; & le devoir du Prince ou des Magistrats est de faire observer ces Loix , sans les alterer en aucune manière. Mais si le Souverain ou les Magistrats commettent quelque innovation ou alteration contraire à ces Loix , les Peuples sont en droit de les déposer & punir comme ils meritent. Vû que l'obeïssance conditionnelle, qu'ils leur avoient promise, cesse,

aussi

* Nulla res efficacius Multitudinem regit, quam superstitio : Alioqui impotens, sæva, mutabilis ; ubi vana Religione capta est, melius Vatibus, quam Ducibus pareat. Q. Curtius lib. 4. cap. 10.

§ Grand Legislatteur des Indes Orientales.



188 DISCOURS MORAUX,
aussi tôt qu'ils cessent de faire leur devoir.
De même toute Nation est en droit de se-
couïer le joug d'un Tiran par toute sorte de
moïens, soit qu'il ait établi sa Tirannie par
la force ou par la fraude, parceque de quel-
que maniere que ce soit, c'est toujours sans
le libre consentement des Peuples.

Maintenant que j'ai fait voir quel est le
Droit Civil des homes, je parlerai de la
Nature des Gouvernemens. Ils sont ordi-
nairement quatre. Le Monarchique ou ab-
solu, l'Aristocratique, le Democratique, &
le Mixte: Ce sont quatre implacables enne-
nemis, qui travaillent continuellement à se
destruire les uns les autres. Le premier dont
je veux parler, est le Democratique, non
seulement parceque c'est le plus ancien &
le plus convenable à la naturelle & libre
condition des homes; Mais aussi pour te-
moigner la veneration que j'ai pour nôtre
Sauveur, qui seul eut la Gloire de la reta-
blir parmi les homes, après que ces en-
nemis du Genre humain & de leur propre
espece l'eurent renversé.

Jesus Christ a été celui qui a remis l'hom-
me dans son Droit naturel, & si les Chrê-
tiens n'ont pas sù se maintenir dans cet état
bien heureux, on ne doit pas en attribuer
la faute aux Loix de Jesus Christ, qui sont
très excellentes; Mais à l'ambition & à la
malice de ceux, qui ne voulurent plus les
observer, les quels donnant une fausse in-
terpretation à ses paroles & à ses intentions,
s'en servirent comme d'un moien pour remet-
tre dans l'esclavage les Chrêtiens simples &
ignorans. Que cela soit dit à l'honneur &
gloire d'un si bon & si saint Legislatteur.

Le

Le Gouvernement Democratique donc est celui, où toute l'autorité est administrée par le Peuple indistinctement, & où les Hommes sont égaux en noblesse, en puissance, & en richesses. Pour tel effet il faut que tous les biens appartiennent à la Republique, & qu'elle, comme bonne Mere de ses Peuples, les dispense à un chacun suivant le besoin qu'il en a; De cette manière personne ne sera reduit à la mendicité, & personne ne jouïra du superflu.

Selon ces maximes on peut établir & conserver un Gouvernement Populaire; Mais si on ne les suit pas, & qu'on permette dans la Societé l'Introduction de ces paroles *Meum & tuum*, sa ruine est inévitable. C'est pourquoi l'on ne doit jamais tolerer ces expressions; Mon bien, mon Pere, ma Mere, mes Enfans, mes Freres, & mes Sœurs, parce qu'elles sont incompatibles avec la Nature du Gouvernement Democratique, & le détruisent dès son commencement*. Temoins les Republiques de Geneve, des Suisses, & autres, qui, non obstant qu'elles eussent intention d'établir une Democratie parfaite, n'ont pas pû y - reussir, parce qu'elles ne l'ont pas erigée sur de bons fondemens.

Le

* A Family is but too often a Commonwealth of malignants: What we call the Charities and Ties of affinity; prove but so many separate and clashing interests: The son wishes the Death of the Father; The younger Brother, that of the elder; The elder repines at the sisters portions: When any of them marry, there are new divisions, and new animosities. It is but natural and reasonable to expect all this, and yet we fancy no comfort but in a family. Pope and Swift Miscel. vol 2. pag 284.

Le Gouvernement Mixte ressemble à un Corps qui a trois têtes; les quelles, aiant une égale volonté & une égale force, maintiennent le Corps sain & tranquille, Mais si une vient à s'affoiblir, le Corps en est beaucoup agité; & si par malheur elle est accablée, le corps devient difforme & fort incommodé. Mais si deux sont abbaties, & qu'une seule reste, pour lors le Corps est entièrement defait.

Dans un Gouvernement Mixte, la première & la plus belle tête, mais non la plus puissante, est celle du Prince. La seconde est celle de la Noblesse, & la troisième est celle du Peuple. Il y-en a une quatrième qui fait tous ses efforts pour s'ajouter aux trois autres, & rendre le Corps Monstrueux en gâtant la perfection du Triangle. Même elle fait paroître une grande envie de monter sur les autres; & si elles n'y font point attention, elles seront foulées sous ce pesant poids, comme elles le furent du tems passé †. Mais j'espere qu'elles se souviendront
des

* Rex Ine, commendato Regno suo Ethelardo Cognato suo, Romam profectus est. Qui primus omnium Regnum denarium ex singulis domibus Regni sui Beato Petro fertur concessisse, quod diu ab Anglis *Romescot*, latine vero Denarius Sancti Petri vocatur. Cui Peregrinationi Uxor Regis Ethelburga occasionem præbuit in hunc modum, &c. RANULPHI HIGDENI Polychronicon. lib. 5. ad ann. 728. Vid. etiam PLAT. in Leone quarto. . . . Jean surnommé sans Terre se rendit dans l'Eglise de Douvre, accompagné du Légat & d'un très grand nombre de Seigneurs & d'Officiers de son Armée, pour exécuter ses engagemens. Ce fut là qu'en présence de tout le Peuple, aiant ôté la Couronne de dessus sa tête, il la mit avec toutes les autres marques de la Roiauté, aux pieds de Légat, qui representoit le
Pon-

des calamitez que ce Monstre leur fit souffrir, & qu'elles ne lui donneront jamais le loisir de se rélever. Cette Tête dont je parle n'est pas celle de Meduse, mais la tête Ecclesiastique; Tête bien plus méchante que l'autre ! Car les maux que les homes souffrirent de Meduse, n'ont été qu'imaginaires, au lieu que ceux qu'ils ont soufferts & souffrent encore des Prêtres, ne sont que trop réels.

Les Causes donc qui peuvent bouleverser le Gouvernement Mixte, sont lorsqu'une de ces Têtes augmente son pouvoir en diminuant celui des deux autres. Par exemple, Toute l'autorité est divisée en trois parties égales: Une appartient au Prince, la seconde à la Noblesse, & la troisième au Peuple. Le Prince doit empêcher la Noblesse d'acquiescer trop de puissance sur le Peuple, parce que l'aïant à sa disposition, elle possède les deux

Pontife. Ensuite, il signa un Chartre, par la quelle il resignoit le Roïaume d'Angleterre & la Seigneurie d'Irlande entre les mains du Pape. Il declaroit dans cette Chartre, que ce n'étoit ni par force, ni par crainte qu'il faisoit cette resignation, mais volontairement & par l'avis & avec le consentement de tous les Barons du Roïaume, comme n'aïant aucun autre moien d'expier les fautes qu'il avoit commises contre Dieu & contre son Eglise. Dès ce moment il se reconnoissoit Vassal du St. Siege, & en cette qualité, il s'obligeoit à lui païer une redevance de mille Marcs Sterlins d'Argent, savoir sept cents pour le Roïaume d'Angleterre & trois cents pour l'Irlande. Enfin, il consentit que, si lui même ou quelques-uns de ses successeurs venoit à refuser au St. Siege la soumission qu'il lui devoit, il perdit tous ses Droits qu'il avoit à la Couronne. Après cela il rendit hommage au Pape en la personne du Légat, qui pour faire montre de la Grandeur de son Maître, foule aux pieds quelque argent que ce Prince lui presenta, comme une marque de sa dépendance, &c. RAPIN THOYRAS,
Hist. d'Angleterre. Tom. 2. à l'année 1213.

deux tiers de l'autorité, & le Prince avec le tiers qui lui reste, n'est pas en état de résister aux entreprises des Nobles : Ainsi le Gouvernement Mixte peut facilement se changer en Aristocratique.

Pareillement les Nobles doivent craindre que le Prince ne gagne l'amour du Peuple, & qu'il s'en serve comme d'un appuy, pour monter au Despotisme : Et le Peuple doit prendre bien garde que le Prince ne corrompe le cœur des Nobles, en contentant les ambitieux par les dignitez & par les honneurs, & les avarés par ses libéralitez, & qu'il ne réduise en même tems à la dernière misère ses Sujets par des Impôts ou taxes excessives : car le Peuple se trouvant accablé & sans force, & la Noblesse corrompue par l'ambition & par les richesses, entièrement dévouée au Prince ; il lui seroit alors fort aisé de changer le Gouvernement Mixte, en arbitraire ou absolu.

De même si le Peuple devient trop arrogant, & que le Prince & les Nobles ne s'opposent point à son arrogance, il deviendra à la fin si insolent & si puissant, que ni le Prince ni les Nobles ne pourront pas l'empêcher de changer le Gouvernement Mixte en Démocratique.

De tous les Gouvernemens cependant le Mixte est le plus durable, parcequ'il se soutient de lui même, au lieu que les autres n'ont aucun appuy. Car le Democratique ne peut pas se soutenir, vû qu'il est presque toujours mal fondé. Le Monarchique peut difficilement se maintenir, n'ayant d'autre support que l'Autorité du Prince ; & comme il est très difficile qu'un Prince soit bon, juste, & prudent ; le Monarchique se change fort aisément

ment en Tirannique. L'Aristocratique seroit autant durable que le mixte, si l'autorité étoit toujours bien partagée entre les Nobles: Mais comme il arrive qu'un petit nombre devient chaque jour riche & puissant, & que la plus grande partie devient miserable; l'Aristocratie ordinairement se change en Oligarchie. Telles sont les Revolutions internes des Gouvernemens, aux quelles le Mixte n'est pas si sujet; Car les trois têtes, étant jalouses de leur propre grandeur, & chacune craignant de la perdre, font toutes une continuelle & égale résistance, & par ce moien elles soustiennent leur Corps.

Le Gouvernement Aristocratique est un composé de plusieurs Membres, qui ont toute l'autorité partagée entre eux. Ces membres, que je puis appeller *Primores vel Optimates* ne devoient jamais permettre qu'aucun d'eux devint plus riche & plus puissant que les autres: Car il pourroit fort aisement, en gagnant par ses liberalitez l'affection du Peuple, renverser l'Aristocratie, & se faire Prince absolu de sa Patrie, comme fit Cosme à Florence *. D'ailleurs ils ne devoient

pas

* L'Opere di Cosimo de Medici che ce lo fanno sospetto, sono perchè egli ferve de' suoi danari ciascuno, e non solamente gli Privati, ma il Publico, e non solo i Fiorentini, ma i Condottieri: Perchè favorise quello, e quell'altero Cittadino che ha bisogno di Magistrati; Perchè tira con benevolenza ch'egli ha nell' Universale, questo e quell' altro Amico à maggiori gradi d'honori; ---- modi tutti, che tirano gli huomini volando al Principato: Perchè solo Cosimo per i favori, che dalle immoderate sue ricchezze nascevano, teneva inferma la Republica, e s'era condottant' alto, che se non vi si provvedeva, ne diventebbe Principe. &c. Macchiavell, Dell' Historie Fiorentine. lib. 4.

N

pas souffrir que les jeunes Nobles insultassent le Peuple en ravissant leurs Femmes, comme les Nobles Genoïſ font, ou autrement; parce que rien n'est plus capable, de l'irriter & de le faire soulever, que des insultes continuelſ & des injustices manifestes. Mais ils devroient lui faire ni tort ni grace, & l'entretenir toujours avec des Spectacles publics, l'exercer dans la Discipline militaire, & dans les Arts & le Negoce; afin qu'étant occupé, & n'ayant point occasion de se plaindre des Nobles, il ne cherchât pas d'en secouer le joug, vû que les Republiques n'ont rien tant à craindre que l'oïſiveté & la haïne des Peuples.

Mais comme quelque Citoïen pourroit en commerçant devenir fort riche, & par ses richesses acquerir l'estime & l'affection du Peuple; pour empêcher les mauvais effets que son ambition & sa puissance pourroient produire, les Nobles devroient l'aggreger à leur Corps, & ainsi faisant ils en tireroient deux grands avantages: Le premier, qu'ils contenteroient son ambition en le recevant parmi la Noblesse; & le second, qu'ils augmenteroient le pouvoir de la Republique par ses richesses: supposant que les *Optimates* eussent leurs biens en commun, comme ils les devroient avoir dans un Gouvernement réellement Aristocratique, par les raisons que j'alléguerai tantôt.

Suivant ces maximes un Gouvernement Aristocratique auroit fleuri & seroit devenu très puissant; mais pour ne les avoir point suivies, & pour n'avoir pas maintenu l'égalité entre les Nobles, l'Aristocratie a toujours degenerée en Oligarchie: Plus deplorable

table état dans le quel puisse tomber une République ! Car elle devient la proie d'un petit nombre de Gens qui sacrifient le bien public à leur propre intérêt, par l'ambition qu'ils ont de s'aggrandir. La République alors dechoit peu à peu, & les Peuples souffrent des maux plus grands & plus durables que ceux, qu'ils souffriroient sous la Tirannie d'un seul; Parceque les homes peuvent connoître le genie du Tiran, & le satisfaire; mais il n'est pas possible qu'ils connoissent celui de plusieurs Tirans, qui ont tous des penchans differens: Vû que s'ils plairont à l'un, ils déplairont à l'autre, & seront forcez de souffrir leurs misères, sans savoir comment s'en delivrer. D'ailleurs les Peuples qui gémissent sous le cruel joug d'un Tiran, peuvent avoir quelque raison d'esperer qu'après sa mort, ils auront un Prince bon & juste qui fera cesser leurs malheurs; Mais dans un Etat Oligarchique les Peuples voient chaque jour augmenter leurs maux, sans savoir quand ils termineront. Car quoique la République soit si corrompüe & infirme, elle peut néanmoins encore se maintenir plusieurs Siecles, avant que d'être detruite; Parceque l'Oligarchie consume peu à peu le Corps Aristocratique jusqu'à son entière destruction, de même que le Corps humain est consumé par la Phthisie: Et si l'Étique prévoit sa fin longtêms avant qu'elle arrive, n'ayant aucun puissant remède pour se guerir, ainsi la République doit regarder sa perte comme inévitable; si elle ne peut se guerir de ce mal interne qui la dévore.

Si une République donc veut se delivrer

N. 2. de

de ce mal pour retablir l'Aristocratie, il faut absolument qu'elle établisse l'égalité parmi les Nobles qui la composent, & on ne sauroit l'établir si on laisse la liberté à chacun d'acquiescer des richesses, * & d'en avoir la propriété. Car ils ne peuvent pas tous en acquiescer également, & cette inégalité est cause de sa ruine, comme j'ai déjà dit. Pour tel effet il faut ôter du Corps de la Noblesse le *meum & tuum*, & faire observer aux Nobles ces mêmes loix, que tout un Peuple doit observer lorsque le Gouvernement est Démocratique.

De cette manière l'égalité se maintiendra parmi les Nobles, & par conséquent l'union: la République croîtra de plus en plus en puissance, & ne pourra jamais se détruire d'elle-même. Mais en ne les observant pas, quoi qu'elle ne fut jamais détruite par aucun mal externe, c'est à dire par une autre République ou Nation plus puissante; elle doit certainement l'être par ce corrolif interne, qui la ronge sans cesse: Témoin les Républiques de Venise & de Genes, dont la puissance a diminué & diminue tellement chaque jour, qu'elles ne sont pas en état de résister au moindre Monarque qui voudroit les attaquer; & cela par la corruption de leur Gouvernement qui n'est plus Aristocratique, mais Oligarchique.

Le Gouvernement Monarchique est celui, dans lequel un seul home est maître absolu de tous les homes de ses Etats. Lui seul commande, & tous les autres lui obéissent. Il peut faire des nouvelles loix & abolir les anciennes.

* *Divitias comitatur luxus, luxus exit in Tyrannidem.* ERASM. Senten.

anciennes. Il est en son pouvoir de faire du bien ou du mal à qui bon lui semble, étant dispensateur des graces & des châtimens; en un mot il peut disposer comme il juge à propos des vies & des biens de ses Sujets, sans que personne n'ait droit de s'y opposer. Car, puisque dans le Gouvernement Aristocratique les Peuples doivent se soumettre aux décrets du Sénat, ainsi dans le Monarchique ils doivent être soumis aux vœux du Monarque, parcequ'il est revêtu de toute l'autorité du Sénat.

Ce Gouvernement, après le Démocratique, seroit le meilleur de tous les autres, si l'on pouvoit toujours supposer un Monarque qui eut toutes les qualitez requises, pour être appellé à bon titre Pere de ses Peuples; mais comme c'est une fausse supposition, vû qu'il est moralement impossible de trouver un home doué de ces perfections; le Gouvernement Monarchique est le pis de tous, parcequ'il peut très facilement se changer * en Tirannique. Cela peut arriver par deux causes entièrement opposées, c'est à dire si le Prince est trop bon ou trop méchant. La trop grande bonté est un effet de son peu de génie; & la méchanceté procède de son naturel

* ——— But I hope to prove that of all things under the sun, there is none more mutable or unstable than absolute Monarchy; ——— This might be prov'd by many arguments, but I shall confine my self to two; The one drawn from reason, the other from matters of fact: ——— and no stability can be found in the Reigns of those great Kings, unless that name be given to the Pride, Idolatry, Cruelty, and Wickedness in which they remain'd constant. Algernon Sidney, *Disc. concerning Government*, chap. 2. sect. 11.



198 DISCOURS MORAUX,
turel cruel, avare, ou ambitieux. Soit donc
par l'imbecillité, ou par la cruauté, ou par
l'ambition, ou par l'avarice du Prince, les
Peuples seront toujours très-malheureux.

Car s'il est avare, il n'y-aura point de
moïen barbare & injuste dont il ne se serve,
pour s'emparer de leurs Biens; & s'il est
cruel ou ambitieux, il fera répandre sans ju-
stice & sans raison le sang de ses Sujets, pour
satisfaire son abominable penchant. Au con-
traire s'il sera imbecille, il ne saura adminis-
trer la justice, ni bien gouverner ses Peuples;
mais il sera forcé d'en laisser l'administration
& le gouvernement à ses Ministres: & puis-
que l'expérience nous apprend, qu'un lâche
Officier ne sauroit rendre courageux ses sol-
dats; de même un Prince d'un esprit foible &
stupide ne peut faire de Ministres habiles, ni
les choisir tels: Bien plus, je soutiens qu'il
choisira toujours les plus méchants, parce-
qu'ils lui ressembleront; & qu'on ne me dise
pas, que le mauvais naturel d'un tel Prince
pourroit être corrigé par les sages conseils de
quelques uns de ses Sujets: Car comme il ne
seroit pas capable de les connoître, étant stu-
pide, cruel, ambitieux, ou avare, il les re-
jetteroit toujours; & ceux qui les lui auroient
donnez, attireroient sur eux son indignation; *
comme il m'est arrivé.

Lorsqu'un Prince donc est tel que je viens
de le peindre, toute l'autorité est conférée à
ceux qui sont des propres instrumens de ses
vices; ou bien qu'elle tombe entre les mains
de ceux, qui peuvent plutôt l'usurper en pro-
fitant de la simplicité du Monarque. Que
cela

* Vid. Algern. Sidney, ubi sup. ch. 1. sect. 3.

cela soit d'une manière ou d'autre; Quel bien peuvent attendre les Peuples de tels Ministres, qui sacrifient le Bien Public à leurs propres intérêts, en suivant le torrent des mauvaises inclinations, ou en abusant des folles dispositions de leur Prince? La Justice & la vertu alors sont chassées du Trône du Monarque; l'injustice & le vice lui succèdent, & la porte est ouverte à toute sorte de crimes. Car le Public est accablé par de nouvelles & excessives taxes, pour contenter l'ambition & l'avarice du Prince, ou de ses Favoris. Le plus grand scélerat obtient le pardon des fautes les plus énormes, moyennant une somme d'argent; le juste est opprimé, parcequ'il est regardé avec horreur par le Prince & par ses Ministres comme un ennemi déclaré, qui leur reproche continuellement leurs infames actions; & enfin c'est se rendre coupable du plus grand crime, que d'être vertueux & équitable.

Quand le Prince est d'un tel naturel, la Monarchie se change en Tirannie ou en Anarchie. C'est pourquoi le Gouvernement Monarchique est plutôt imaginaire ou speculatif, que réel. Car il est très difficile de trouver un Prince prudent, courageux & juste, & beaucoup plus d'en trouver deux ou trois qui se succèdent en sagesse, en valeur & en justice: Mais il est très facile que vingt mauvais Princes puissent regner l'un après l'autre. Car si nous voulons ajoûter foi aux bons Historiens anciens & modernes, nous connoîtrons que le grand nombre des méchants feront échapper à notre vüe le petit nombre de bons, qui ont été.

Il ne faut pas être surpris de ce que j'avance,



vance, car cela ne peut pas être autrement : A cause qu'il est très possible qu'un Prince ait l'esprit gâté & corrompu par les mauvaises qualitez dont j'ai parlé; & presqu'impossible qu'il l'ait orné de ces perfections, qui lui sont si nécessaires pour bien gouverner ses Peuples. J'ai parlé jusqu'à présent des maux internes, par lesquels le Gouvernement Monarchique est déchiré, causez par les défauts du Monarque; & maintenant je supposerai un Gouvernement arbitraire, dont le Prince seroit prudent & juste, & je parlerai des maux externes qui pourroient non seulement l'affliger, mais entièrement le détruire.

Le Monarque, comme nous avons vû, peut renverser la Monarchie, mais il peut aussi la maintenir incorruptible. Pour tel effet il est donc nécessaire que le Prince soit prudent & sage; parceque par la prudence il apprendra à être réservé dans ses jugemens, & par la sagesse, il saura distinguer le vrai du faux, & bien juger des choses qui lui seront dictées par la prudence. Par le moïen de ces deux sciences un Prince pourra être juste, parcequ'il connoitra le bien & le mal, qu'il faut absolument connoître pour pouvoir exercer la justice. Un Prince avec une telle connoissance pourra élire de bons Ministres pour gouverner l'Etat, & pourra établir de bons Juges pour condamner les coupables, & pour absoudre les innocens.

Mais puisque les choses du monde sont sujètes au changement, & qu'elles deviennent souvent de bonnes, mauvaises; un Prince sage pourra facilement connoître si les Ministres & les Juges qu'il a choisi pour gouverner
l'Etat

l'Etat & pour administrer la Justice, continuent à faire bien leur devoir, ou bien s'ils font un mauvais usage de l'autorité qui leur a conserée: Ainsi il pourra d'abord y remédier.

Mais afin que le Prince puisse découvrir cette verité, il faut qu'il permette les accusations, & qu'elles soient de deux espèces, que nous appellerons majeures & mineures. Les mineures comprendront les crimes, les querelles & les discordes des homes qui seront hors de tout emploi, & elles se feront aux sages qui seront destinez à les entendre. Les majeures regarderont les trahisons, les injustices, les partialitez, les extortions, & les tyrannies que les Ministres d'Etat, les Sénateurs, les Gouverneurs des Villes, & les Intendants des Provinces feront souffrir aux Peuples. Pour ces dernières, le Prince devoit accorder quelques heures d'audience dans un jour de chaque semaine aux Délateurs à chacun en particulier, & sans témoin: Parceque le Délateur, étant assuré d'être entendu seul du Prince, ne hésitera point à lui découvrir la verité, mais il n'oseroit parler dans une audience publique, ou devant quelque témoin de crainte d'être découvert, & ensuite persecuté par celui qu'il auroit accusé, ou par ses parens & amis.

C'est là le veritable moien dont un Monarque devoit se servir pour acquerir par un moien legitime l'épithete de juste. Mais le Monarque ne pourra pas être sûr de l'équité & de la fidelité de ses Ministres par la seule voie des Requêtes; Parceque la verité lui sera presque toujours cachée, ou du moins alterée par les Ministres qui reçoivent les Re-

quêtes, qui bien souvent sont parens, amis, ou ennemis de celui contre qui la Requête est présentée. De sorte qu'ils exposent le fait au Prince comme ils veulent; lui faisant paroître l'accusé innocent, lorsqu'il est coupable; ou bien le lui représentant coupable, lorsqu'il est innocent, selon les differens motifs d'amour ou de haine qui les font agir.

Le Prince donc qui ne voudra pas s'en laisser imposer, entendra seul toutes les accusations majeures, & avant que de rien communiquer à ses Ministres, il fera examiner les actions & la conduite de celui qui aura été accusé, & s'il connoitra qu'il est effectivement coupable; alors sans hésiter il pourra le faire punir selon l'énormité de son crime, délivrer par là ses Sujets des maux qu'il leur faisoit, & intimider les autres Ministres par l'exemple de sa disgrâce.

Un si bon reglement seroit avantageux non seulement aux Peuples, parcequ'ils ne fauroient être accablez par les Ministres; mais le Prince aussi en tireroit une grande utilité. Car ses Sujets l'aimeroient beaucoup plus, lorsqu'ils seroient convaincus de sa bonté & de sa sagesse, par la Justice distributive qu'il rendroit. L'amour du Peuple doit être fort à cœur au Monarque, parceque s'il sera aimé, il est probable que personne ne conspirera contre lui; car ceux qui conspirent, fondent ordinairement leurs esperances sur la haine que le Peuple porte au Prince: * C'est pourquoi s'il sera haï, plusieurs souhaiteront sa mort, & quelqu'un se résoudra de le tuer, comme il arrive presque toujours aux Tyrans.

* MACHIAVELLI, nel Principe cap. 19,

rans. * Mais s'il fera bon & juste en écoutant les plaintes qu'on lui fera contre ses Ministres, il pourra aisément découvrir presque toutes les conspirations, qui se trâmeront contre l'Etat ou contre sa personne, & pour encourager les Délateurs à ne lui rien cacher, il devoit faire un Edit qui promettoit une bonne récompense au Délateur, & même sa grace au cas qu'il fut un des conjurez. En verité il seroit moralement impossible qu'une conspiration put se tenir secrète, à moins qu'un seul homme l'eut conçüe, & qu'il voulut lui-même l'exécuter. Dans ce cas toute la prudence humaine devient inutile; mais on trouve rarement des homes qui puissent se résoudre à une mort inévitable, pour ôter la vie à un autre: † Néanmoins on en a vû de tout tems des exemples. Car Pausanias tua Philippe Roi de Macedoine au milieu de ses Gardes; ‡ & Balthazar Gerard tua d'un coup de Pistolet Guillaume § Prince d'Orange. Je pourrois citer de ces faits anciens & modernes, si tout le monde n'en étoit pas convaincu.

Ces cas cependant sont rares, mais ils le seront encore bien plus si un Prince se faisoit aimer de ses Sujets, en accordant ces audiences. Car comme il est difficile qu'il découvre la verité; vû que les flatteurs, les Ministres interessez & ceux qui la craignent, la lui cachent toujours; le Prince sera certain
de

* ——— ad generum cereris sine cæde, & vulnere pauci descendunt Reges, & sicca morte Tyranni. Juven. Sat. 10. num. 110.

† MACHIAVEL en donne les raisons dans ses Discours sur Tite-Live. *Disc. 3. cap. 6.*

‡ JUSTIN. *Histor. Univers. lib. 9.*

§ Vid. l'Apologie pour Jehan Chastel, &c. pag. 119.

204 DISCOURS MORALX,
de la découvrir, lorsqu'il lui laissera un chemin ouvert, par où elle pourra lui parvenir sans déguisement.

Après que le Prince aura établi les audiences, il faudra qu'il fasse une loi pour empêcher les désordres qui pourroient naître d'un si bon établissement, par laquelle le Délateur sera puni de la même peine, * qui auroit été due à celui qu'il avoit accusé, au cas qu'il se trouve innocent. Pour cet effet le Prince se fera remettre l'accusation par écrit de la main du Délateur, afin qu'elle lui serve de justification ou de condamnation. De cette manière le Monarque sera sûr de n'être pas accablé par le grand nombre de ceux, qui, par haine ou par vengeance, se presenteroient à lui pour calomnier ses Ministres.

Un Prince qui suiveroit ces Maximes seroit réellement juste & despotique, pourvû que tous les homes de ses Etats fussent ses Sujets. Mais si par malheur il y avoit une quantité de Gens plus riches & plus puissants que tout le reste du Peuple, & que ni leurs Personnes ni leurs biens ne fussent soumis aux Loix de l'Etat, & qu'ils fussent respectez & aimez des Peuples plus que le Souverain même: Dans ce cas le Monarque ne seroit plus absolu, & par consequent il ne lui serviroit de rien d'être juste, parce qu'il ne pourroit pas châtier les crimes & les désordres que ces Gens commettraient, n'étant pas sous sa Jurisdiction; & de plus il ne pourroit point punir ses propres Sujets, lorsqu'ils se réfugioient chez ces homes indépendans. Ainsi le repos public seroit incessamment

* Poena Talionis.

faiblement troublé ; l'auctorité du Monarque seroit bornée & point respectée , & la Monarchie se changeroit en *Duarchie* ; ou pour mieux dire , le Gouvernement deviendroit Anarchique, ou tout en combustion.

Le Monarque donc qui se trouveroit dans ce pitoïable État , & qui seroit Amateur de ses Peuples , de la tranquillité publique , & de son autorité ; fera tous ses efforts pour soumettre ces Gens à ses vœux , & au cas qu'il ne put les soumettre , il tâchera de les chasser de ces États : Car s'il ne les soumettra ou ne les chassera point , ils deviendront avec le tems si insolens & si puissans qu'ils causeront une infinité de maux aux Peuples , & à la fin ils renverseront la Monarchie , comme ils ont renversé autres fois l'Empire Romain , quoi qu'ils fussent redevables aux Empereurs de leur Elevation , comme nous avons vû dans le sixième Discours.

Il ne faut pas s'étonner si ces Gens , dont je parle , sont si ingrats & si mechans , parcequ'ils l'ont toujours été. Car nous lisons que dans les tems les plus reculez , le Clergé Ægyptien , qui étoit plus nombreux que celui de tout autre Païs , avoit en sa possession les deux tiers de toutes les terres du Roiaume , & qu'à la fin il étoit arrivé à un tel point de richesse , qu'il avoit englouti presque tout l'État *.

Nous apprenons aussi que les Mages , qui étoient les Prêtres de la Perse , ont réussi à changer réelement le Diadème en Mitre ; & peu s'en fallut qu'ils ne s'emparassent un jour de toute cette vaste Monarchie † : & enfin

NOUS

* DIOD. SICUL. Biblioth. Hist. lib. 1.

† HERODOT. Historiar. lib. 3.

nous savons que dans l'Empire étendu de l'Éthiopie, l'autorité de la Hiérarchie monta à un tel excès, que les Ecclesiastiques y usurperent un pouvoir arbitraire sur la vie des Laïques, & sur celle des Empereurs mêmes *.

Neanmoins, malgré tous les maux que ces ennemis communs ont causez aux homes par l'ambition qu'ils avoient & qu'ils ont de dominer, il n'y a point d'Empire ou de Societé Catholique Romaine qui ne se crût mal fondée si elle étoit sans Prêtre & sans Moines; Ce qui est le plus grand préjugé du Monde. Car, selon le témoignage d'un Ancien, il y a eu des Roïaumes très fleurissans & des Nations très heureuses, quoique dépourvües de ces Gens là †.

Les moiens, dont le Prince se servira pour soumettre ou pour chasser ces homes independans de ces Etats, seront la force, ou l'art. La force, s'il ne craindra point leurs obstacles & ceux de leurs Alliez: L'art, s'il connoitra de ne pouvoir point se servir de la force; & la force & l'art conjointement, s'il les jugera toutes deux necessaires. Dans les Discours suivans je ferai voir de quelle manière le Prince devra s'y prendre pour reussir dans une si juste & si loüable entreprise, sans troubler le répos public, & sans scandaliser ou alarmer les Princes ses voisins.

* Diod. Sicul. lib. 3.

† Ubi magis à Sacerdotibus quam inter Aras & Delubra conducuntur supra, tractantur Lenocinia, adulteria meditantur? Ferventius denique in Aedituorum cellulis, quam in ipsis lupanaribus flagrans libido defungitur: & tamen ante eos, Diu Regna tenuerunt, Assyrii, Medi, & Græci etiam, cum Pontifices & Arvales, & salios, & Vestales, & Augures non haberent.

MINUT. FÆL. Not. Var. pag. 231.